

## 2.837 postes de professeur ont été en pénurie

L'enseignement qualifiant concentre trois quarts des pénuries d'enseignants, observe-t-on dans les dernières statistiques sur les pénuries dans l'enseignement. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a arrêté la semaine

dernière la liste des branches pour lesquelles les écoles peinent à recruter des enseignants disposant d'une formation pédagogique. Cette liste se base sur les pénuries observées lors de l'année scolaire 2015-2016. Au total, 2.837 postes d'enseignant ont été déclarés «en

pénurie», les écoles ne trouvant personne disposant d'un titre «requis» ou «suffisant». Les pénuries les plus fortes sont observées dans le Hainaut, à Bruxelles et Liège. La liste des fonctions en pénurie est transmise à l'Onem, les demandeurs d'emploi qui se formeront dans ces branches seront dispensés de recherche d'emploi. **P. 6**

## Les écoles techniques et professionnelles pleurent après les professeurs

### LE RÉSUMÉ

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a arrêté la semaine dernière la liste des fonctions enseignantes en pénurie.

L'enseignement qualifiant est particulièrement touché.

Les statistiques démontrent que les pénuries dans les fonctions enseignantes sont souvent les mêmes que celles que l'on connaît sur le marché de l'emploi.

NATHALIE BAMPIS

Durant l'année scolaire 2015-2016, 2.837 professeurs ont manqué à l'appel dans l'enseignement général et de promotion sociale. Nuance: cela ne veut pas dire que des dizaines de classes se sont retrouvées sans prof au tableau. Cela ne veut pas non plus dire que les enseignants, pour peu qu'ils se présentent au portillon, trouvent facilement un job stable. Les pénuries varient en fonction des moments de l'année. Elles sont généralement moins fortes en début d'année scolaire, mais augmentent au gré des abandons ou des congés maladie qui se présentent. Elles varient aussi d'une région à l'autre, et selon les branches enseignées.

On parle de pénurie quand, pour assurer la bonne tenue des cours, les directions d'écoles doivent faire appel à des personnes qui ne disposent pas de titre pédago-

gique pour enseigner. Un procédé tout à fait légal (lire aussi encadré), mais auquel les pouvoirs organisateurs essayent d'avoir le moins recours possible.

Pour pallier le problème, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles identifie chaque année les fonctions enseignantes dites «en pénurie». La semaine dernière, le dernier conseil des ministres de la fédération a arrêté cette liste, sur base des pénuries de l'année précédente. Elle reprend 7 fonctions dans le fondamental, 32 fonctions dans l'enseignement secondaire, et 14 fonctions dans l'enseignement de promotion sociale. La liste est envoyée aux services de l'Onem. S'ils entament une formation dans ces branches, les demandeurs d'emploi bénéficieront d'une dispense de recherche d'emploi.

► Où se situent les pénuries?

Dans l'enseignement fondamental, la pénurie n'est pas criante. Les branches les plus touchées sont la morale et les langues, et dans une moindre mesure, les instituteurs du primaire. Les écoles ont surtout du mal à trouver des instituteurs à même d'enseigner dans les écoles en immersion en néerlandais et en anglais. Or, ce type d'écoles se multiplie comme des petits pains en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le problème risque donc de ne pas s'améliorer rapidement.

Dans le secondaire général, les fonctions pour lesquelles les écoles ont du mal à trouver des profs avec un titre requis sont identifiées depuis longtemps. Il s'agit des profs de langue moderne (néerlandais et anglais), de sciences et de maths. On a beau taper sur le clou d'année en année, rien ne change.

L'enseignement qualifiant concentre trois quarts des pénuries identifiées dans l'enseignement de plein exercice. Presque toutes les branches enseignées dans le quali-

fiant sont sur la liste. Les pénuries sont les plus fortes dans les métiers

industriels et manuels: construction, cuisine, électricité, électromécanique, mécanique automobile, menuiserie, soudure. On en retrouve aussi dans les soins infirmiers, le secrétariat et surtout dans «l'économie sociale et familiale».

Une sous-directrice d'une école technique et professionnelle de la région de Mons nous explique ce cas particulier. «Il n'y a quasiment plus de jeunes qui sortent des hautes écoles avec un diplôme de régent en économie sociale et familiale. Ils sont normalement formés à l'éducation à l'alimentation, la santé et la maintenance, la famille, la cuisine. Du coup, on doit se tourner vers des régents en sciences par exemple.» D'après la sous-directrice, la réforme des titres et fonctions va encore aggraver le problème. Cette réforme simplifie et clarifie les règles pour déterminer les titres requis pour

enseigner. «Mais avec cette réforme, on ne pourra même plus engager des régents en sciences pour donner ces cours-là...»

► Pourquoi les pénuries sont-elles plus fortes dans le qualifiant?

La première explication vient naturellement lorsque l'on croise les pénuries des fonctions enseignantes, et les pénuries du côté du marché de l'emploi. En Wallonie, on manque de mécaniciens, d'électriciens, de chauffagistes, de boulangers, menuisiers, chefs de chantiers, serveurs, soudeurs... Des pénuries que l'on retrouve aussi au niveau des «formateurs». C'est un cercle vicieux: ces métiers en pénurie offrent des opportunités d'emplois plus intéressantes (notamment financièrement) que l'enseignement pour les jeunes qui sortent de ces études. Et donc, le manque de formateurs persiste.

L'organisation de l'enseigne-

ment qualifiant, avec sa multiplicité d'options, ne facilite pas non plus l'attractivité du métier. Pour avoir un horaire complet, les enseignants doivent souvent multiplier les sites, et donc les kilomètres...

► Devoir travailler avec des enseignants sans titre pédagogique, pourquoi est-ce un problème?

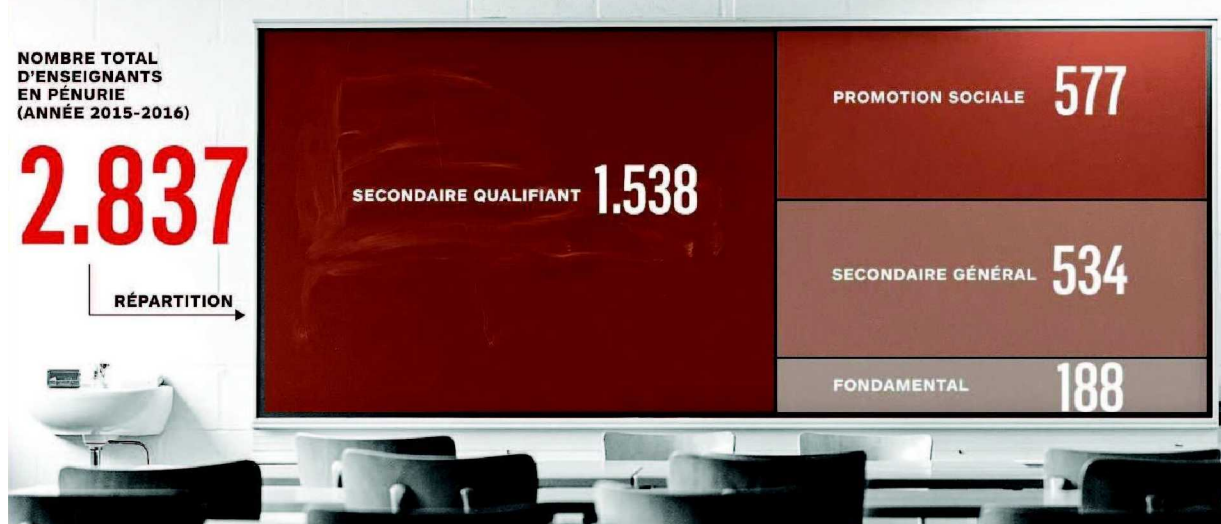
Le premier tient au statut de l'enseignant. Sans titre pédagogique, l'enseignant ne peut pas être nommé. Il reste dans une instabilité d'emploi, «sur un siège éjectable», disent certains d'entre eux.

Enseigner sans avoir «appris à apprendre» ferait baisser la qualité de l'enseignement, et contribue à dévaloriser le métier, juge-t-on par ailleurs. C'est pour cette raison que l'un des axes principaux du Pacte pour un enseignement d'excellence porte sur l'allongement de la formation des enseignants.

Un enseignant sans titre pédagogique risque aussi de jeter l'éponge beaucoup plus rapidement qu'un autre. Une étude de l'UCL a démontré que le taux de sortie de la profession dans les cinq premières années – déjà en moyenne très élevée (35%) – est trois fois plus important chez les enseignants qui n'ont pas de diplôme pédagogique. Raison pour laquelle le Pacte d'excellence a inscrit dans ses objectifs le renforcement de l'accompagnement des professeurs débutants. Ceux ne disposant pas de titre pédagogique seraient d'ailleurs fortement demandeurs que cet accompagnement pallie le manque de formation pédagogique.

**Un enseignant qui n'a pas de formation pédagogique a trois fois plus de chance d'abandonner le métier qu'un autre.**

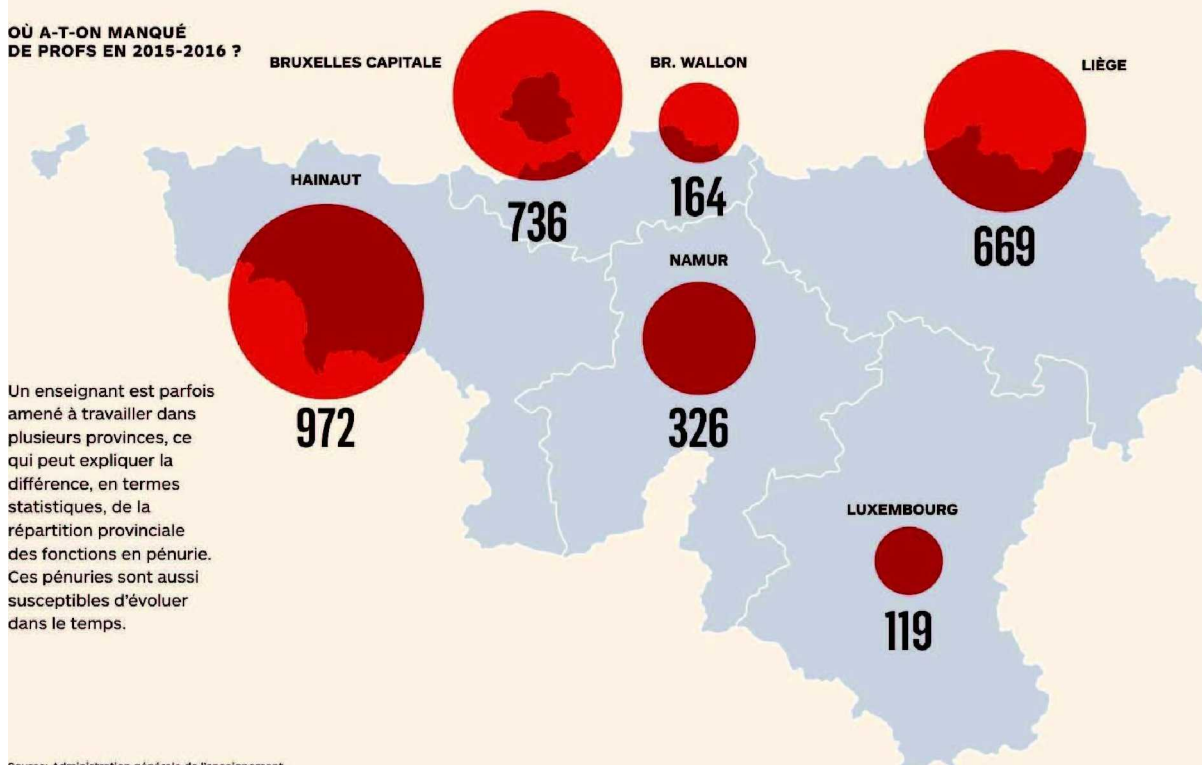
LES PÉNURIES DANS L'ENSEIGNEMENT



TOP 5 DES PÉNURIES

SECONDAIRE QUALIFIANT	PROMOTION SOCIALE	SECONDAIRE GÉNÉRAL	FONDAMENTAL
Economie sociale et familiale <b>158</b>	Informatique <b>40</b>	Professeur de néerlandais <b>93</b>	Professeur de néerlandais <b>42</b>
Cuisine de restauration <b>108</b>	Techniques éducatives <b>25</b>	Professeur d'anglais <b>92</b>	Instituteur maternel en immersion anglaise <b>30</b>
Electricité <b>100</b>	Coiffure <b>24</b>	Professeur de sciences <b>64</b>	Professeur d'anglais <b>21</b>
Mécanique auto <b>90</b>	Cuisine de restauration <b>23</b>	Professeur de math <b>48</b>	Professeur de morale <b>19</b>
Mécanique <b>85</b>	Soins infirmiers <b>23</b>	Professeur de sci. économiques <b>32</b>	Instituteur primaire en immersion néerlandaise <b>18</b>

OÙ A-T-ON MANQUÉ DE PROFS EN 2015-2016 ?



Source: Administration générale de l'enseignement

**CLÉ POUR COMPRENDRE****QUAND DÉCLARE-T-ON  
UNE FONCTION ENSEIGNANTE EN PÉNURIE?**

La liste des fonctions enseignantes en pénurie est arrêtée par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avant d'être publiée au «Moniteur belge». **Mais comment décide-t-on de placer telle ou telle fonction sur cette liste?**

Les écoles qui ne trouvent pas d'enseignant pour une fonction introduisent une demande de dérogation à la «commission des titres B». Après avoir recolté les données des demandes de dérogation, la commission interréseaux remet alors un avis au gouvernement sur les fonctions qui ont nécessité l'engagement d'un enseignant sur base du «titre en pénurie».

En effet, les écoles ont toujours

la possibilité d'engager une personne pour remplir le poste, mais cela se fait alors en arguant d'une pénurie dans la fonction. Lorsqu'il n'y a pas de personnes remplissant le critère de «titre requis» ou «titre suffisant», on parle alors de «titre en pénurie». Ce titre déterminera les conditions de travail (salaire, accès à la nomination, congés...) de l'enseignant.

Dans le cas du **«titre requis»**, le candidat a un diplôme qui donne automatiquement droit à enseigner dans la fonction.

Exemple: un master en math, avec agrégation, peut enseigner les maths. Il aura accès sans problème à la nomination sur base des règles en vigueur dans le réseau dans lequel il

travaille.

Dans le cas du **«titre suffisant»**, le diplôme ne correspond pas exactement à la fonction, mais permet de décrocher le poste, avec ou sans dérogation. Exemple: un diplômé en traduction anglais-néerlandais avec agrégation peut enseigner l'anglais. L'enseignant pourra aussi avoir accès à la nomination, mais pas de manière aussi automatique que dans le premier cas.

S'il est engagé sur base du **«titre en pénurie»**, l'enseignant n'aura pas besoin de formation pédagogique, ni de diplôme correspondant à la fonction, mais par contre il ne peut pas espérer être nommé (pour l'être, il doit suivre une formation pédagogique). **N.B.**